

Sujet : les langues régionales

Question 1 :

L'assemblée nationale a voté le 22 mai, un amendement à l'article 1 de la Constitution de la République disant que "les langues régionales appartiennent à son patrimoine". Il y a deux façons d'entendre cette phrase. Celle qui est retenue par tous, qu'ils soient pour ou contre les langues régionales, à savoir que ces langues sont des langues de régions françaises et donc appartiennent à ce titre, au patrimoine français. Mais il y a une autre façon d'entendre, radicalement différente, celle du Forum des Langues de Toulouse, qui dit que ces langues ne sont pas régionales, qu'elles n'appartiennent pas à des régions, mais qu'elles sont directement "nationales", parce qu'elles ont marqué indélébilement la langue et la culture française, comme la langue/culture française les a indélébilement marquées, qu'elles sont donc la propriété de tous les Français. Comment réagissez-vous à cette distinction ?

Toute réflexion sur les langues implique d'emblée l'image qu'on se fait de la France, de l'identité nationale, de la citoyenneté. Il suffit d'entendre les points de vue qui s'expriment dans le débat en cours. Les langues des Français sont un élément essentiel du patrimoine national, la position de l'État est constante sur ce point. Le breton n'appartient pas seulement à la Bretagne, ni le basque au seul Pays-Basque. Ce sont les richesses indivises de la Nation tout entière : pas de « régionalisme » en la matière. Tout le monde considère Saint-Sernin ou la cathédrale de Strasbourg comme notre bien commun. Il ne viendrait à l'idée de personne que ces trésors du patrimoine matériel ne concernent que les catholiques, ou seulement les Toulousains, ou les Strasbourgeois... Eh bien, il en va de même avec ces réalités immatérielles que sont l'occitan et l'alsacien. C'est un patrimoine national, et une force vivante quoique menacée. A ce titre, l'État a une responsabilité de premier rang dans la valorisation et le développement des langues dites régionales. C'est pourquoi, au nom du Gouvernement, j'ai annoncé le 7 mai dernier à l'Assemblée nationale qu'un projet de loi serait déposé, qui concernera leur présence dans l'enseignement, les médias, la culture et les services publics.

Question 2 :

La proposition du Forum des Langues de Toulouse est issue de cette distinction. Si les langues/cultures de France sont considérées comme patrimoine directement national, cela peut rassurer ceux qui ont peur des régionalismes, et les réconcilier avec les défenseurs de ces langues. Une initiation à toutes ces langues/cultures, organisée sur tout le territoire de la république, aurait maintes conséquences : tous les Français connaîtraient mieux la langue/culture française, en connaissant mieux ses affluents historiques ; ces langues/cultures leur appartiendraient, et on ne pourrait pas opposer un sentiment national à un sentiment régional ; cela renforcerait l'unité nationale, contre les particularismes ; enfin cela pluraliserait la vie culturelle dans tous le pays. Le Forum des Langues de Toulouse affirme que c'est une sortie par le haut de ce problème. Qu'en pensez-vous ?

Je retiens la belle idée que les langues-cultures de France - deux notions en effet indissociables - sont les affluents historiques de la culture française globalement considérée. Même si ...elle n'est pas encore partagée par tous, cette vision ouverte et généreuse est bien conforme à la réalité. Elle nous conduit à changer le regard que nous portons sur nous-mêmes. Si nous savons accepter l'apport de ce qui se dit depuis des siècles en corse, en créole ou en flamand, ne pas y être sourd et reconnaître à quel point cela nous façonne en tant que Français, nous verrons combien l'idée selon laquelle on ne peut être français que sur un seul modèle est fautive et appauvrissante. Nous nous découvrirons une identité faite d'altérité, riche et rayonnante, une identité qui est une pluralité interne. Une initiation à la pluralité des langues et des cultures de France aurait pour avantage de casser l'image parfois unidimensionnelle de la culture française, si éloignée de la vérité. J'aimerais qu'on puisse accomplir sa scolarité en France en ayant entendu parler du *Barzaz Breiz*, des poèmes créoles de Gilbert Gratiant ou de *la Nef des Fous* de l'Alsacien Sébastien Brant. Il faut dissiper les ignorances qui font les faux débats. Quand, il y a quelques années, la musicienne finnoise Kaija Saariaho et le poète libanais Amin Maalouf créent ensemble " L'amour de loin " au festival de Salzbourg à partir du troubadour Jaufré Rudel, c'est pour la plus grande gloire de notre pays qu'ils rendent hommage à la modernité d'une lyrique occitane qui rayonne sur l'Europe depuis le XIIe siècle. Je l'ai dit devant les députés : le grand chant national est un chant à plusieurs voix. Il est temps de le reconnaître : la France, si elle est politiquement une, est culturellement plurielle. Cela me semble propre, en effet, à briser les particularismes de repli et à renforcer le sentiment national.